LSEHL

Accréditation
1-1531
PORTEE
disponible sur
www.cofrac.fr

Edité le : 20/10/2026

Communauté de communes du Clermontais

20 avenue raymond lacombe
BP 40
34800 CLERMONT L HERAULT

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE26-156185 **Réference contrat :** LSEC23-7524
Identification échantillon : LSE2610-2605-1
Doc Adm Client (1): PIE - EAU26-003 FONC
Nature (1): Eau de ressource souterraine
Origine (1): Eau brute au forage de Roujals
Forage Roujals
Dept et commune (1): **34 CEYRAS**
Coordonnées GPS du point (x,y) **X :** 43,6483264900 **Y :** 3,4539643200
Réception : Réception au laboratoire le 13/10/2026
Prélèvement : Prélevé le 12/10/2026 à 09h02
Prélevé par CARSO LSEHL / CALMETTES Jessica - LSEHL
Prélèvement accrédité selon FD T 90-520, FD T90-523-3 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 14/10/2026

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Pesticides									
Pesticides azotés									
Terbumeton déséthyl	0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		2		#
Terbuthylazine	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		2		#
Terbuthylazine déséthyl	0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		2		#
Simazine	0.010	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		2		#
Atrazine déisopropyl	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020		2		#
Atrazine déséthyl déisopropyl (DEDIA)	0.102	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.020		2		#
Phénoxyacides									

.../...

LSEHL

Edité le : 20/10/2026

Identification échantillon : LSE2610-2605-1

Destinataire : Communauté de communes du Clermontais

Doc Adm Client (1): PIE - EAU26-003 FONC

Réception : Réception au laboratoire le 13/10/2026

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	
2,4-D	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020		2		#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques
N.M. = Non Mesuré

Pour les techniques d injection directe l analyse est réalisée sur la fraction dissoute

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Marion CLAR
Ingénieur de Laboratoire